

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE 68510 WALTENHEIM - SEANCE DU 22 JANVIER 2018**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SCHOTT, Maire

Membres présents : Mmes RIEGERT Christine, LE MAÎTRE Kathia, KUNTZ Valérie, MARTIN Barbara
MM. SCHOTT Jean-Louis, SCHERRER Serge, DUBOULOZ Fabrice, HERZOG Thierry, SCHUFFENECKER Aloyse, BRUCKERT Daniel, VIDALE Laurent

Absents excusés : Mmes ALBIENTZ Joëlle, HERBY Chantal, DRAPEAU Sylvie
M. PICQUET Guy,

Ont donné procuration : Mme HERBY Chantal à Mme RIEGERT Christine
Mme ALBIENTZ Joëlle à M. HERZOG Thierry
M. PICQUET Guy à M. SCHOTT Jean Louis

Secrétaire de séance : Mme PICQUET Gabrielle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18.12.2017
2. Création d'un poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet.
3. Réfection du calvaire rue du Ried
4. Cimetière – Etat des lieux
5. Révision des tarifs des concessions au cimetière
6. Réaménagement espaces verts
7. Corps des Sapeurs-Pompiers de Waltenheim
8. Vœux du Maire
9. Divers
 - Eclairage public

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18.12.2017

Le Procès-verbal de la réunion précitée, transmis à tous les Conseillers Municipaux pour lecture est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Création d'un poste permanent d'agent de Maîtrise principal à temps complet

Le Conseil Municipal de Waltenheim
Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- Vu le budget de la commune de WALTENHEIM
- Vu le tableau des effectifs de la commune de Waltenheim
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise principal à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est rendue nécessaire suite à la démission de l'agent technique territoriale à compter du 1^{ER} septembre 2017.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise principal à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} mars 2018

Ce poste comprend notamment les missions suivantes

- Travaux de bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, serrurerie, menuiserie...)
 - Elagage et taille des arbres, coupe et arrosage des gazons, utilisation des désherbants et produits phytosanitaires
 - Entretien du petit matériel (tondeuse, ...)
 - Entretien courant de la voirie, nettoyage, signalisation et sécurité des chantiers
 - Entretien des réseaux d'assainissement, pompes de relevage
 - Contrôle de l'état de propreté des locaux (toilettes...)
 - Nettoyage des locaux administratifs, techniques...
 - Entretien courant et rangement du matériel utilisé
 - Réaliser des opérations de petite manutention
 - Assurer le salage des trottoirs en période de verglas en hiver
-
- Elagage et taille des arbres, coupe et arrosage des gazons, utilisation des désherbants et produits phytosanitaires
 - Entretien du petit matériel (tondeuse, ...)
 - Entretien courant de la voirie, nettoyage, signalisation et sécurité des chantiers
 - Nettoyage des locaux administratifs, techniques...
 - Entretien courant et rangement du matériel utilisé
 - Réaliser des opérations de petite manutention
 - Assurer le salage des trottoirs en période de verglas en hiver

- Charge le Maire

- de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés
- Les crédits nécessaires seront prévus aux budgets primitifs 2018 et suivants de la Commune de Waltenheim

3. Réfection du calvaire rue du Ried

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de son entrevue avec M. ZANCHETTA, marbrier à Village Neuf, relatif aux dégâts causés au calvaire sis rue du Ried par les Ets SCHNEIDER.

Le socle en grès et la croix ont souffert des intempéries et sont abimés, Des parties s'en détachent (pierre poreuse).

La tête du Christ, en meilleur état, pourrait éventuellement être restaurée.

Deux solutions sont envisageables, soit

- ✓ la réfection globale du calvaire actuel
- ✓ la création d'un nouveau calvaire à l'identique

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le conseil municipal charge les Ets ZANCHETTA de nous soumettre les devis correspondants.

En fonction du coût, Monsieur le Maire propose de faire un appel aux dons.

Pourront être sollicités :

- Monsieur ADRIAN Daniel, conseiller départemental
- Madame GROFF Bernadette, Conseillère départementale
- Monsieur GIRNY Alain, Président de Saint Louis Agglomération
- La Fondation du Patrimoine, 9 place Kléber à Strasbourg

4. Cimetière – Etat des lieux

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de son entrevue avec M. ZANCHETTA, Marbrier à Village Neuf, dans le but de déterminer le nombre de places disponibles au cimetière. A ce jour, seule une dizaine de tombes sont vacantes ou à créer (petites tombes). Ce chiffre pourra cependant varier en fonction du nombre de renouvellement de concessions, dont la majorité expire en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de charger les commissions « *Environnement* » et « *Espaces Verts* » de définir d'un aménagement harmonieux du cimetière, en associant tombes, création d'un nouveau columbarium et éventuellement d'un jardin du souvenir.

Un règlement du cimetière et du columbarium sera élaboré.

D'autre part, il est approuvé à l'unanimité qu'aucune concession ne pourra être réservée d'avance, que ce soit une tombe au cimetière, ou une case au columbarium.

5. Révision des tarifs de concession au Cimetière

- **TOMBES**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers les tarifs applicables aux concessions dans le cimetière,

<u><i>Dimension de la concession</i></u>	<u><i>Durée</i></u>	<u><i>Tarif 2010</i></u>
de 0 à 1.99 m2	15 ans	150 €
de 2 à 3.99 m2	15 ans	270 €
de 4 à 5.99 m2	15 ans	390 €
de 6 à 8 m2	15 ans	510 €

Considérant que ces tarifs n'ont pas évolués depuis 2010 et au vu des travaux à prévoir pour le

<u><i>Dimension de la concession</i></u>	<u><i>Durée</i></u>	<u><i>Tarif 2018</i></u>
de 0 à 1.99 m2	15 ans	190 €
de 2 à 3.99 m2	15 ans	340 €
de 4 à 5.99 m2	15 ans	490 €
de 6 à 8 m2	15 ans	640 €

réaménagement du cimetière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix des taxes de concession, « TOMBES » à compter du 22.01.2018, comme suit :

➤ **COLUMBARIUM**

Par délibération du Conseil Municipal du 14.4.2010 le prix de la case au columbarium, pouvant contenir 4 urnes, (1^{ère} demande) était fixé à 1500 € pour 15 ans.

Le renouvellement de cette concession pour une nouvelle période de 15 ans était fixé à 400€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de **maintenir le prix** de la concession pour une case au columbarium pouvant contenir 4 urnes (**1^{ère} demande**) à **1500 €**
- de **fixer le prix** pour le renouvellement de la concession pour 15 ans à **500 €**

6. Réaménagement espaces verts

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux d'aménagement des espaces verts, élagage, désherbage, tonte, entretien du cimetière, fleurissement..... constituent une charge de travail importante. Il propose à cet effet un réaménagement des espaces verts (rue de la carrière, au carrefour...).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, les membres des commissions « *Environnement* » et « *Espaces Verts* » se chargeront de trouver la meilleure solution pour concilier espace paysager et réduction des travaux d'entretien.

Monsieur le Maire se chargera de demander les devis correspondants. Ce point sera revu lors d'un prochain Conseil Municipal, dès réception des offres de prix.

7. Corps des Sapeurs-Pompiers de Waltenheim

Suite aux diverses réunions organisées avec les Maires, les sapeurs-pompiers des Municipalités de Geispitzen et Waltenheim, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion sera organisée le 23 janvier 2018 afin de définir des possibilités de rapprochement des Corps de Waltenheim et Geispitzen.

8. Vœux du Maire

Monsieur SCHERRER Serge, référent de la commission fêtes et cérémonies, et conformément au programme qu'il a transmis à tous les conseillers, rappelle l'organisation matérielle de cette cérémonie.

- Animation musicale assurée par Elisabeth NASS - Soprano
- Apéritif /Repas malgache concocté et servi par l'Association «Mamy »

9. Divers

Eclairage public

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la mise en place de nouvelles ampoules LED en remplacement des anciennes ampoules qui présenteraient un défaut d'étanchéité dans le temps.

L'installation de ces ampoules « dernières générations » permettra une meilleure luminosité et il nous sera possible de régler l'intensité au niveau de chaque éclairage en fonction des besoins. Le remplacement de toutes ces ampoules sera effectué à titre gracieux par les Ets LED-EDELWEISS.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 H

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Waltenheim

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18.12.2017
2. Création d'un poste d'Agent de Maitrise principal à temps complet.
3. Réfection du calvaire rue du Ried
4. Cimetière – Etat des lieux
5. Révision des tarifs des concessions au cimetière
6. Réaménagement espaces verts
7. Corps des Sapeurs-Pompiers de Waltenheim
8. Vœux du Maire
9. Divers

NOM Prénom	Fonction	Signature	Procuration
SCHOTT Jean Louis	Maire		
KUNTZ Valérie	1 ^{er} Adjoint		
BRUCKERT Daniel	2 ^{ème} Adjoint		
RIEGERT Christine	3 ^{ème} Adjoint		
SCHERRER Serge	4 ^{ème} Adjoint		

ALBIENTZ Joëlle	Conseillère Municipale	Absent excusé	A donné procuration à M. HERZOG THIERRY
DUBOULOZ- MONNET Fabrice	Conseiller Municipal		
HERBY Chantal	Conseillère Municipale	Absent excusé	A donné procuration à Mme RIEGERT CHRISTINE
HERZOG-HESS Thierry	Conseiller Municipal		
DRAPEAU Sylvie	Conseillère Municipale	Absent excusé	
MARTIN Barbara	Conseillère Municipale		
SCHUFFENECKER Aloyse	Conseiller Municipal		
PICQUET GUY	Conseiller Municipal	Absent excusé	A donné procuration à M. SCHOTT Jean-Louis
VIDALE Laurent Patrick	Conseiller Municipal		
LE MAÎTRE Kathia	Conseillère Municipale		